

## Concours KANGAE

« Nous avons entrepris un projet cette année, notre classe témoigne ! »

### Guide pour les équipes pédagogiques

Ce guide destiné aux enseignants et plus globalement aux équipes éducatives apporte des précisions sur le contexte de l'organisation du concours et sur les notions clés qui lui sont sous-jacentes.

#### 1) La plateforme numérique KANGAE : « "Penser une idée en vue d'une action" ».

**KANGAE** est né en 2017 de la coopération entre 16 partenaires : l'ONISEP, Bpifrance, l'Etudiant, l'Association nationale des groupements de créateurs, Crea IUT, Demain TV, Moovjee, Agefos PME, Cerfrance, Paris & Co, Union des couveuses, Pépite France-FNEGE, AVISE, le Crédit mutuel, CIC, la Banque populaire.

L'ONISEP est l'établissement porteur de ce dispositif.

La vocation de la plateforme est de donner le goût d'entreprendre aux 15-25 ans, et de les accompagner, en mettant à leur disposition toutes les ressources nécessaires pour concrétiser leur projet.

À tous les stades de réflexion et d'avancement, des rubriques les accompagnent.

Ces rubriques reprennent le cheminement de lancement d'un projet personnel, qu'il concerne le domaine économique, associatif, culturel, artistique ou autre :

- J'ai envie d'agir
- Je construis mon projet
- Je démarre mon activité
- Je développe mon activité

Des témoignages, des conseils, une aide méthodologique et l'accès à des ressources spécifiques viennent aider les jeunes parvenus à l'une de ces étapes.

Grâce à la géolocalisation ils peuvent également accéder à des informations sur les événements, les modules de formation et les structures d'accompagnement près de chez eux.

#### 2) Pourquoi un concours à partir de projets scolaires ?

Des élèves peuvent, à titre personnel et généralement en dehors de l'école avoir envie de son lancer dans un projet, le préparer ou le développer et la plateforme KANGAE correspond à leur recherche d'accompagnement.

Le but du concours « **Nous avons entrepris un projet cette année, la classe en témoigne** » n'est pas de valoriser le projet en lui-même et le résultat obtenu, mais **de permettre aux classes et à leurs enseignants de témoigner des compétences que les élèves ont acquises au cours des différentes phases de l'élaboration et de la réalisation de leur projet.**

La démarche consiste à promouvoir les principes suivants :

- L'engagement dans un projet et/ou l'envie d'entreprendre développe des savoirs et des savoir-faire.
- Quelle que soit la nature du projet mené collectivement, le travail accompli dans le cadre d'un projet collectif conduit à l'acquisition de connaissances et de compétences - disciplinaires ou non - et contribue ainsi à la progression pédagogique d'ensemble des cours d'enseignement.
- Les compétences acquises par les élèves engagés dans un projet sont transférables à tout autre projet personnel ultérieur.
- L'accompagnement nécessaire au cours des différentes phases du projet collectif, se retrouve (ou se retrouvera) dans un projet mené à titre personnel.

Dans les collèges et les lycées, les projets entrepris et réalisés par des classes ou des groupes d'élèves sont nombreux et concernent des champs très variés, s'inscrivant dans le cadre des parcours éducatifs, et en particulier le parcours Avenir.

Les exemples sont nombreux et c'est la raison pour laquelle le règlement du concours n'en donne pas une liste exhaustive, mais en reprend les thèmes les plus fréquents:

- économique : la création de mini entreprises,
- culturel et artistique : des projets dans le cadre du PEAC,
- citoyen : égalité filles-garçons
- environnemental : les actions de sensibilisation et de communication
- sportif : organisation d'un événement
- santé : actions de prévention
- linguistique : organisation d'un séjour à l'étranger
- etc.

La mise en œuvre de ces projets demande un investissement de la part des élèves comme de leurs enseignants et accompagnateurs, et la satisfaction d'avoir mené un projet jusqu'à son terme est déjà un signe de réussite.

La démarche éducative en orientation s'appuie sur des savoirs, des savoir-faire et des savoir être qui constitue la compétence « savoir s'orienter » : la participation à un projet contribue à l'acquisition de cette compétence, et c'est la raison pour laquelle il relève de la mission de l'Onisep d'encourager les initiatives allant dans ce sens.

Les compétences peuvent être formelles, notamment celles en référence au socle pour les collégiens, au programme des lycées généraux technologiques ou professionnels, ou informelles quand elles favorisent les attitudes et les savoir être.

### 3) Quelles connaissances et quelles compétences ?

Pour mener à bien collectivement un projet, il a fallu comprendre des éléments de contexte, analyser de situations, proposer des actions au regard des moyens disponibles. Il a été nécessaire par ailleurs d'adopter une méthodologie de travail personnel et pluriel... Il a fallu enfin évaluer la progression et les résultats obtenus.

Ces acquis ne sont pas de nature différente de celles attendus dans l'enseignement dispensé selon les niveaux d'études, et il est intéressant de montrer par exemple que des éléments de programmes sont mis en lumière à l'occasion de la réalisation du projet.

Par ailleurs en raison de leur investissement, les élèves acquièrent des compétences dites « informelles », moins souvent évaluées dans les résultats scolaires, et il importe de les valoriser.

Une grille d'évaluation « exhaustive » des connaissances et des compétences en jeu apparaît néanmoins illusoire, c'est la raison pour laquelle les enseignants sont appelés à privilégier certaines d'entre elles.

Les références bibliographiques et les rapports d'expériences relatives aux apprentissages formels, informels ou non formels sont nombreux<sup>1</sup>.

Pour simplifier, on peut regrouper ces acquis en deux groupes :

**1) En référence aux programmes scolaires :**

- Au collège, les connaissances et compétences du socle commun : choisir 3 domaines parmi les 5 du référentiel
- Au lycée (général, technologique ou professionnel) : choisir des axes dans 3 ou 4 disciplines du programme.

**2) Les compétences informelles ou non formelles :**

- les compétences psycho-sociales : confiance en soi, sens des responsabilités, adaptation, communication, relation à autrui, travail d'équipe...
- Les compétences organisationnelles : sens de l'organisation, initiative, sens de l'observation, polyvalence
- D'autres références peuvent aussi être trouvées pertinentes

Le concours « **Nous avons entrepris un projet cette année, la classe en témoigne** » doit conduire les élèves, accompagnés de leur enseignant ou de tout référent adulte à prendre conscience de l'acquisition de ces connaissances et de ces compétences et de valoriser pour chacun d'eux les retours d'expérience.

C'est la qualité de la **présentation** de ces acquis qui fait l'objet du concours et qui départagera les candidats.

---

<sup>1</sup> Voir en particulier les initiatives pédagogiques sur <http://eduscol.education.fr/experitheque/>